



Je reconstruis la maison de ma femme, comment me protéger?

Par **mapayul**, le **08/05/2010** à **19:39**

Bonjour, rnje vis en union libre avec ma femme et nous avons 2 enfants. Pas de nuages entre nous.rnMa femme a hérité d'un terrain plus maison de sa famille. Tout est à elle.rnLa maison est très vieille, même pas de fosse sceptique pour vous donnez une idée. Tout est à refaire sauf les fondations et les murs du RdC. Même garage / portail / clôtures sont à refaire.rnCe n'est donc pas de la rénovation, c'est de la reconstruction.rnrnNotre projet est de faire de cette maison, notre maison principale et c'est moi qui vais tout faire soit 2 an de travail.rnJe vais même financer une partie des matériaux.rnMais comment protéger ce travail et mon investissement??? les ruptures de couple sont plutôt fréquentes et je n'ai pas envie de me faire virer demain sans pouvoir rien réclamer (j'en connais à qui s'est malheureusement arrivé).rnrnJ'ai pensé à lui demander d'aller devant notaire pour lui faire signer un "contrat de jouissance" m'autorisant à jouir de cette maison pendant 20 ans ou jusqu'à ma mort ou jusqu'à la majorité des enfants.rnou alors, lui demander le partage de la maison en propriété.rnou encore ???rnrnAvez-vous des conseils correspondant à un cas comme le mien (je ne dois pas être le premier tout de même !!!) ???rnQue dois-je faire de plus adapté ???rnrnMerci par avance.

Par **fabienne034**, le **09/05/2010** à **10:11**

Bonjour, rnrnil faut absolument vous pacser et prévoir des testaments croisés entre vous pour que vous puissiez bénéficier de l'usufruitrnrnpour tout savoir sur le pacsrnrn<http://www.fbls.net/pacscreation.htm>

Par **amajuris**, le **09/05/2010** à **12:27**

bonjour, rnvous avez raison de vous préoccuper de l'évolution possible de votre situation. rntout d'abord sur le plan juridique la mère de vos enfants n'est votre femme mais une étrangère. rnle bien immobilier appartient à votre amie. rnune solution fastidieuse est de noter le temps passé et les frais engagés par vous afin de valoriser votre investissement, utile si séparation. rnelle peut vous vendre la moitié de la maison, solution onéreuse. rnconstituer une sci avec votre amie, la vente de parts de sci peut se faire sans passer devant un notaire. la constitution d'une sci n'est pas gratuite. rnvous donner ou vendre un droit d'usage et d'habitation ne serait pas une bonne solution pour elle. rnultime solution faire appel à une entreprise. rnvoyez un notaire qui devrait vous conseiller la solution la plus adaptée à votre situation. rncordialement